

sait à l'imposition des primes sur le plan théorique, ses principes n'ont pas empêché le secrétaire parlementaire du ministre des Finances d'accorder son aide active à la Ligue du crédit social de l'Alberta au cours des dernières élections provinciales—un des partis politiques et des gouvernements qui ont présenté un régime de primes d'assurance maladie.

Quoi que nous pensions des primes d'assurance maladie, il est imprudent et injuste de réduire le grave problème de la réforme fiscale aux dimensions d'un jeu politique avec les provinces. C'est précisément ce que fera cette proposition. Il est temps que le gouvernement acquière plus de maturité dans ses relations avec les provinces. La première étape serait de retarder l'instauration de la réforme fiscale qu'on nous propose. Nous demandons au gouvernement de rencontrer les provinces et d'établir un régime rationnel d'imposition qui reconnaîtra comme premier principe que les administrations vont chercher leurs recettes chez les mêmes contribuables.

Il y a quatre ans, le comité de l'Ontario sur l'imposition recommandait qu'aient lieu de telles négociations, et je cite sa proposition:

Nous convenons que l'assiette du revenu d'où les provinces tirent leurs impôts devrait être établie par le gouvernement fédéral et que c'est à ce gouvernement que doit revenir la responsabilité principale d'une politique générale de stabilisation. Il ne s'ensuit toutefois pas que les provinces devraient être privées d'un rôle important dans l'établissement de l'assiette de l'impôt et de la politique de stabilisation, et nous sommes convaincus que des entretiens entre le gouvernement fédéral et les provinces devraient avoir lieu avant la mise en vigueur de toute proposition d'amendement à la loi de l'impôt. Nous croyons en particulier que des changements unilatéraux apportés par le gouvernement fédéral à l'assiette commune de l'impôt sur le revenu des particuliers ne peuvent être justifiés parce qu'ils affectent directement les recettes fiscales que toucheront les provinces.

Sans revenir au langage euphorique qui a caractérisé les élections de 1968, nous croyons sérieusement qu'un nouvel esprit de collaboration s'impose. Si le gouvernement continue de négliger l'enjeu des provinces dans le régime fiscal fédéral, les provinces pourraient être forcées petit à petit d'établir leurs propres politiques économiques indépendantes. Les pressions qui s'exercent sur la Confédération pourraient inutilement s'accroître. Le gouvernement fédéral ne devrait pas permettre qu'une telle situation se produise à cause d'un manque de collaboration. Il devrait assumer un rôle de responsabilité active en retardant ce bill et en convoquant les provinces dans les plus brefs délais.

M. Nielsen: Monsieur le président, avant d'examiner les articles du bill C-259 touchant l'industrie minière, je voudrais signaler au comité le problème particulier que posent aux habitants du Nord le coût de la vie et le poids des impôts qui s'y ajoute. Le gouvernement reconnaît que le principe d'indemnisation doit jouer en faveur de ses employés dans le Nord, où le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs, et leur accorde en conséquence l'allocation de subsistance réservée aux postes du Nord ou aux postes isolés. A cette fin, on a mis au point une formule pour les diverses régions du Nord et l'allocation qui en résulte est en sus du traitement régulier d'un célibataire et augmente dans le cas d'un homme marié. Cette allocation fut réduite dernièrement et les vives objections des associations de la Fonction publique n'ont donné aucun résultat. Malgré l'augmentation des frais sur toute la ligne, le gouvernement a décidé de réduire l'allocation accordée dans le Nord.

Voici ce que je voudrais signaler: Dans le cas de ses employés, le gouvernement a jugé bon de leur verser,

outre le traitement ordinaire, qui correspond au traitement payé aux employés en dehors de la Fonction publique, une indemnisation pour compenser la hausse du coût de la vie dans le Nord. Ce principe étant posé, et si on le juge opportun, on devrait l'appliquer également dans le cas des employés en dehors de la Fonction publique qui demeurent dans le Nord. Et si j'ai raison de ce côté, la seule façon d'agir à l'égard de ces employés consiste à leur accorder un allègement fiscal par rapport aux gens des régions plus au sud.

Je sais que la question, souvent mise sur le tapis, a été écartée sous prétexte que le régime fiscal doit être le même pour tous les Canadiens, pour ceux de l'extrémité est du pays à Saint-Jean, Terre-Neuve, comme pour ceux de l'extrémité ouest à Whitehorse, au Yukon. Je n'en prie pas moins instamment le gouvernement de revenir sur sa décision et d'encourager les Canadiens à s'établir dans le Nord.

J'ai eu le privilège d'accompagner le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en Australie, d'y comparer la situation des indigènes de ce pays ainsi que le développement industriel, notamment dans le domaine des ressources. J'ai été frappé des méthodes employées par le gouvernement australien dans le nord de son territoire, et ceux qui accompagnaient le ministre à cette occasion, surtout le représentant des Territoires du Nord-Ouest, l'ont été également. Loin de se borner à n'encourager que ses employés à travailler dans ses territoires du Nord, le gouvernement australien accorde aux autres employés que les siens les mêmes motifs d'encouragement pour les amener à s'établir dans cette partie de l'Australie. Il fournit ces stimulants sous forme de dégrèvements fiscaux. Ils sont efficaces et je ne vois pas pourquoi ils ne le seraient pas au Canada. Le gouvernement australien offre des stimulants sous forme de dégrèvements fiscaux aux travailleurs qui ne sont pas fonctionnaires de l'État et qui demeurent dans ses territoires septentrionaux exactement pour les mêmes raisons que nous pourrions invoquer dans nos territoires septentrionaux. Le chauffage, l'éclairage, le transport ferroviaire et l'alimentation y sont plus coûteux. Presque tout ce qui est consommé dans nos territoires septentrionaux doit être transporté de ce que nous appelons l'extérieur.

• (5.00 p.m.)

Les députés apprendront peut-être avec intérêt que la facture moyenne du chauffage durant l'hiver—en comparaison du prix payé en Ontario—pour une maison isolée et de dimensions modeste varie entre \$30 et \$50 par mois. Ils seront peut-être intéressés de savoir que la facture mensuelle d'éclairage d'une famille moyenne qui vit dans une modeste maison s'échelonne entre \$20 et \$25. Je vous demande de comparer ces frais avec ceux que doivent subir les résidents dans cette province ou dans n'importe quelle autre région du Canada, sauf peut-être le Grand Nord au Québec, Terre-Neuve, le Labrador et ainsi de suite.

Les tarifs-marchandises qui grèvent le transport des aliments et des autres biens fongibles qui arrivent de Vancouver ou d'Edmonton, et même de l'Est du pays, doivent être envisagés en fonction du fait que Whitehorse est la ville canadienne la plus à l'Ouest. De Vancouver, les produits sont acheminés par bateau sur 1,500 milles en direction nord le long de la côte ouest, et d'Edmonton, sur 1,300 milles à l'intérieur du Yukon par camion. Voilà, entre autres, pourquoi les prix sont plus élevés au Yukon. Voilà, entre autres, pourquoi le gouvernement ajoute au